

Appel des personnels de l'Education Nationale, parents d'élèves, personnels médico-social, personnels hospitaliers, réunis le 6 novembre 2023, avec la FNEC-FP FO 53

Les 34 personnes réunies à l'initiative de la FNEC-FP FO 53, le 6 novembre 2023, considèrent que la situation de maltraitance des élèves et des personnels confrontés à l'inclusion scolaire systématique et au manque de soins et de moyens ne peut plus durer ! Ils décident de rendre publique la situation dramatique qui est la leur.

Un constat alarmant a été dressé :

- 1) Les personnels et les parents sont démunis face à l'inclusion scolaire systématique d'élèves en situation de handicap.
- 2) L'inclusion scolaire qui était perçue au départ dans les établissements comme une possibilité et une chance pour l'élève est désormais trop souvent vécue comme un problème, pour les élèves, les familles, les personnels.
- 3) La détresse des élèves, des familles et des personnels crée souffrances morale, physique, et psychologique, génère des tensions, place les personnels dans des situations de maltraitance insupportables...
- 4) Les personnels et les parents sont désarmés lorsqu'ils sont confrontés à l'indifférence de l'institution quant à la situation des enfants, les plaçant de ce fait en danger (physique et psychologique)
- 5) Le transfert de charge et de responsabilité de cette inclusion scolaire sur les AESH, parfois les ATSEM, et sur l'ensemble des personnels, génère aussi une forte culpabilisation. L'employeur Education Nationale fait peser la responsabilité de l'échec de l'inclusion scolaire sur les épaules des personnels
- 6) Les AESH ont désormais plusieurs élèves à accompagner en Mayenne. Cette mutualisation imposée ne prend ni en compte les élèves non notifiés ou en cours de notification MDA, ni les besoins individuels.
- 7) Pour faire reconnaître le handicap de son enfant, c'est le parcours du combattant pour les parents d'élève, sans parler du coût financier du suivi (ergothérapeute, orthophoniste...)
- 8) La paupérisation de tous les personnels qui subissent la précarité s'accroît, en particulier pour les AESH, auxquels on demande de plus en plus de travail pour adapter leur aide et auxquels on confie de plus en plus d'élèves.
- 9) La pénurie d'infirmières et de médecins scolaires a des conséquences lourdes.
- 10) La situation est dramatique en pédopsychiatrie, CMP, hôpital de jour, USISEA, urgences...
- 11) De plus en plus d'interventions médicales sont à la charge des AESH, AED et des enseignants ce qui pose un problème de responsabilité, de surcharge de travail et de compétence.
- 12) Le non-respect des effectifs maximum réglementaires en SEGPA et en ULIS est quasi systématique.
- 13) Avec le non-respect des notifications l'Etat est hors la loi et dans l'illégalité.

Elles ont pu prendre connaissance des annonces du président Macron lors de la Conférence Nationale Handicap d'avril 2023.

A ces déclarations, et aux mesures de l'acte 2 de l'école inclusive, elles opposent les revendications suivantes :

- La défense de l'enseignement spécialisé
- Le maintien et le développement des établissements médico-sociaux ;
- L'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes : la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !
- L'ouverture de places en dispositifs spécialisés (ULIS) et adaptés (SEGPA), et le respect impératif des seuils ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés formés et l'ouverture de postes (RASED, ULIS,

SEGPA, IME, ITEP...) avec le maintien des missions d'aide ou d'accompagnement des élèves pour les AESH ;

-L'abandon des PIAL et des futurs PAS ;

-Le rétablissement de l'aide humaine individualisée ;

-Un statut de fonctionnaire d'Etat, un vrai salaire pour les AESH, et une formation de qualité et adaptée;

-Le retour à une formation spécialisée par options A B C D E F G telles qu'elles existaient auparavant, le rétablissement des heures de formations supprimées et l'augmentation des départs en formation CAPPEI à hauteur des besoins ;

-La prise en compte des élèves notifiés MDA, dans les calculs d'effectifs des classes

Les personnes réunies décident :

-De dresser l'état des lieux de l'inclusion scolaire systématique des élèves en situation de handicap en Mayenne à partir de l'enquête et des témoignages et interventions recueillis lors de la réunion de ce jour,

-De recenser les difficultés et les revendications formulées lors de la réunion, de les porter auprès de l'Inspection académique et du rectorat dont la responsabilité est pleine et entière dans ce dossier. Elles invitent les collègues dans les réunions syndicales et dans les écoles et établissements à s'associer à ces demandes.

-De remplir les fiches du registre santé sécurité au travail (RSST)

-D'organiser une conférence de presse pour rendre publique la situation dramatique de l'inclusion scolaire à marche forcée des élèves en situation de handicap dans le département de la Mayenne,

-De mandater la FNEC-FP FO 53 pour s'adresser aux autres organisations syndicales représentatives du département et aux associations de parents d'élèves afin qu'elles portent ces revendications en commun à tous les niveaux et notamment dans les prochaines instances départementales (CSA-SD, F3SCT et CDEN)

-De mandater 3 délégués (Fabien, Jennifer, et Sébastien) qui participeront à la conférence nationale du 17 novembre pour y porter ces revendications et y demander que soit organisée une initiative d'ampleur nationale avec les organisations syndicales qui souhaiteront s'y associer.

Adoptée à l'unanimité